

Patrick LEMASLE

Député de la Haute-Garonne - 7^e circonscription
Conseiller Général du Canton de Montesquieu-Volvestre

Montesquieu-Volvestre, le 9 juin 2009

Messieurs et Mesdames

Collectif Antennes 31
Maison des Associations
56, chemin du château de l'Hers
31500 TOULOUSE

N/Réf : BM/PL

Mesdames, Messieurs,

Vous m'avez interpellé sur les antennes-relais et leur incidence sur la santé. Je vous en remercie.

S'il faut favoriser le développement des technologies et l'égal accès à tous les français à des moyens de communication performants, le développement de l'implantation des antennes relais de téléphonie suscite effectivement un certain nombre d'interrogations.

Les riverains sont de plus en plus nombreux à regretter le manque de concertation dans la réglementation actuelle. Il faut également prendre en considération que l'impact des rayonnements électromagnétiques sur la santé n'est pas encore totalement connu et que les études menées sur ce sujet sont bien souvent contradictoires.

Conscients de ces enjeux j'ai, avec de nombreux collègues députés du Groupe socialiste, radical, citoyen et divers gauche, interpellé le gouvernement par le biais de questions écrites lui demandant notamment de revoir la réglementation concernant les conditions d'implantation des antennes relais.

Les travaux réalisés dans le cadre de l'Office Parlementaire d'Evaluation des Choix Scientifiques et Technologiques doivent participer à cette réflexion nécessaire.

Recevez, Mesdames, Messieurs, l'assurance de mes salutations les meilleures.

Patrick LEMASLE

